



Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet la prise en compte de votre expérience professionnelle et/ou sociale et personnelle pour l'obtention de tout ou partie d'un diplôme.

Le SFCA vous accompagne dans toutes les étapes de votre démarche de VAE : information, aide au positionnement, recevabilité/faisabilité, rédaction du dossier, jury et obtention du diplôme.

Il faut compter environ un an entre la demande de faisabilité et le passage en jury VAE. Nous proposons des sessions de faisabilité tout au long de l'année et deux sessions de jury par an en mai/juin et novembre/décembre.

Les étapes

Information

Informations collectives

Chaque mois, nous vous proposons une réunion d'information dédiée aux dispositifs de validation d'acquis et au bilan de compétences. Ce temps vous est proposé en visioconférence sur l'heure du déjeuner et vous permet de découvrir les différents dispositifs et de poser vos questions. Inscription obligatoire via [smartagenda de l'Université Rennes 2](#), rubrique "Inscrivez-vous !".

Aide au positionnement

Afin d'identifier le dispositif et le diplôme le plus adapté parmi notre offre de formation, nous aurons besoin que vous nous présentiez votre projet professionnel. Si celui-ci n'est pas encore complètement défini vous pouvez contacter un [Conseiller en Evolution Professionnelle](#) ou engager un [bilan de compétences](#). Tous les diplômes de l'université Rennes 2 inscrits au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) sont ouverts à la VAE. Le Pôle Validation des Acquis-Bilan de Compétences peut vous accompagner votre réflexion quant au choix du diplôme et/ou du dispositif le plus adapté à votre situation, votre parcours et votre projet.

L'étude de faisabilité

Pour recevoir votre dossier de faisabilité, merci de nous adresser la fiche projet qui vous sera envoyée par mail suite à votre participation à la réunion d'information collective, complétée et accompagnée d'un CV et d'une Lettre de motivation. L'étude de faisabilité de votre demande se fait conjointement entre une conseillère validation d'acquis et le/la référent.e pédagogique du diplôme visé. Elle permet d'émettre un premier avis sur la correspondance entre vos connaissances et compétences et celles du diplôme visé, afin de vous positionner au mieux dans votre démarche VAE.

Financer votre VAE

Le coût de l'accompagnement VAE s'élève à 2330€ pour 24h d'accompagnement.

Ce tarif n'inclut pas les droits d'inscription universitaire.

Le pôle validation des acquis peut vous accompagner et vous renseigner sur les dispositifs de financement envisageables en fonction de votre situation (Salarié.e du public, Salarié.e du public, demandeur.euse d'emploi, activité indépendante ou libérale...), n'hésitez pas à nous contacter.

[Découvrez nos tarifs](#)

Rédaction du dossier VAE

Lorsque votre demande de faisabilité est acceptée et votre dossier administratif et financier validé, vous pouvez commencer la rédaction de votre dossier VAE. Ce dossier, d'environ 60 à 80 pages, vise à valoriser votre parcours et démontrer vos compétences et connaissances en lien avec le diplôme visé. Il est composé de trois parties : Parcours du candidat, Analyse d'expérience, Synthèse de la demande.

Accompagnement

Pour vous aider dans la rédaction de ce dossier, nous vous proposons un accompagnement individualisé et adapté comprenant des temps individuels avec une conseillère VAE dédiée, des temps collectifs (ateliers partage d'expérience, préparation au passage en jury...), ainsi qu'un espace ressources en ligne (vidéos de présentation, trame du dossier VAE, guide d'accompagnement, outils, tutos...).

L'accompagnement VAE peut être réalisé entièrement à distance (en visioconférence ou par téléphone) ou en présentiel.

Jury VAE

Entretien

Le jury VAE est composé d'enseignants et de professionnels. Ses membres ont pour rôle d'évaluer l'adéquation entre vos compétences et connaissances et celles visées par le diplôme, au regard de votre dossier écrit et de l'entretien oral.

Obtention du diplôme

Le jury peut délivrer trois types de décision :

- Validation totale : le jury considère que la correspondance est totale vous permettant ainsi d'obtenir votre diplôme.
- Validation partielle : le jury considère que la correspondance est partielle et ne vous permet pas de valider le diplôme dans son intégralité. Il émet alors une préconisation visant à finaliser l'obtention de votre diplôme qui peut-être soit :
 - modulaire : reprise d'études sur les unités d'enseignements restant à valider pour l'obtention totale du diplôme,
 - spécifique : réalisation d'un travail complémentaire tutoré par un. enseignant.e (mémoire, travail réflexif, stage...) visant à acquérir les compétences et

connaissances jugées manquantes.

- Non-validation : le jury considère qu'il n'y a pas de correspondance permettant de vous délivrer le diplôme.

En cas de validation partielle, le SFCA vous accompagne jusqu'à l'obtention complète du diplôme. Vous bénéficierez d'une exonération des droits d'inscription universitaire, toutefois un financement complémentaire devra être envisagé pour les frais de formation liés à une reprise d'études en cas de préconisation modulaire, ou d'accompagnement post-jury en cas de préconisation spécifique.

Contact

Service Formation Continue & Alternance

Campus Villejean - Bâtiment i
Place du Recteur Henri le Moal
35403 Rennes

sfca@univ-rennes2.fr

[02 99 14 20 36](tel:0299142036)

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 14h00 -17h00

Mardi : 14h00 -17h00

Mercredi : 14h00 -17h00 / Accueil téléphonique uniquement

Jeudi : 14h00 -17h00

Vendredi : 14h00 -17h00 / Accueil téléphonique uniquement